



**Décembre 2018**

## **Mise à jour sur le Programme des services de santé non assurés (SSNA)**

*Les dernières nouvelles sur les politiques du Programme des SSNA et des prestations offertes à la clientèle des Premières Nations et des Inuits*

### **Dans ce numéro**

#### **Renseignements sur les prestations pharmaceutiques**

<i>Couverture pour les médicaments contre la sclérose en plaques .....</i>	<i>1</i>
<i>Nouvelle inscription pour les médicaments contre le diabète .....</i>	<i>2</i>
<i>Services recommandés par les pharmaciens .....</i>	<i>2</i>
<i>Programme visant la sécurité des clients .....</i>	<i>2</i>
<i>Réduction de la limite de dose pour les benzodiazépines — Alberta .....</i>	<i>2</i>
<i>Mise à jour de la couverture des traitements d'abandon du tabagisme .....</i>	<i>2</i>

#### **Renseignements sur les prestations dentaires**

<i>Nouvelle couverture du traitement au fluorure pour les adultes .....</i>	<i>4</i>
<i>Changement à la politique sur la sédation dentaire .....</i>	<i>4</i>

#### **Renseignements sur l'équipement médical et les fournitures médicales**

<i>Personnel infirmier autorisé et prescription de certains articles d'équipement médical et de fournitures médicales .....</i>	<i>4</i>
<i>Ajouts aux listes d'équipement médical et de fournitures médicales .....</i>	<i>4</i>
<i>Changement du statut d'inscription des orthèses en vente libre pour les membres et le corps .....</i>	<i>5</i>

### **Renseignements sur les prestations pharmaceutiques**

#### **Couverture pour les médicaments contre la sclérose en plaques**

Le 2 janvier 2019, le Programme des SSNA inscrira onze médicaments pour le traitement de la sclérose en plaques (SP) comme médicaments à usage restreint assortis de critères. Auparavant, ces médicaments n'étaient couverts qu'à titre exceptionnel. Les médicaments sont énumérés ci-dessous, et les critères de couverture se trouvent à l'annexe A de la [Liste des médicaments du Programme des SSNA](#) sur le site Web du gouvernement du Canada à [canada.ca/ssna](http://canada.ca/ssna).

Nom de la marque	Ingrédient actif
Avonex	interféron bêta-1a
Betaserona	interféron bêta-1b
Rebif	interféron bêta-1a
Extavia	interféron bêta-1b
Plegridy	péginterféron bêta-1a
Copaxone	acétate de glatiramère
Glatect	acétate de glatiramère
Tecfidera	fumarate de diméthyle
Aubagio	tériflunomide
Gilenya	fingolimod
Lemtrada	alemtuzumab

## Nouvelle inscription pour les médicaments contre le diabète

Le Programme des SSNA couvre maintenant les stylos préremplis d'insuline dégludec (Tresiba) à titre de médicament couvert sans restriction. Ce changement ajoute une autre option pour l'insulinothérapie quotidienne pour les adultes diabétiques.

## Services recommandés par les pharmaciens

Le Programme des SSNA a ajouté les auto-injecteurs d'épinéphrine (EpiPen) et certains produits contraceptifs à la liste des produits qui sont couverts et ne nécessitent pas d'ordonnance (en vente libre). Ces produits peuvent être prescrits ou recommandés par les pharmaciens. Vous n'avez donc pas besoin d'une ordonnance de médecin ou d'infirmière praticienne pour obtenir cette couverture.

Vous trouverez une liste complète des produits et médicaments admissibles qui peuvent être prescrits ou recommandés par les pharmaciens à la section 3.13 du [Guide des prestations en pharmacie : SSNA](#) sur le site Web du gouvernement du Canada à [canada.ca/ssna](http://canada.ca/ssna).

Si votre pharmacien n'est pas au courant de cette politique, veuillez lui demander d'appeler le [Centre des exceptions pour médicaments du Programme des SSNA](#) au 1-800-580-0950 pour obtenir des renseignements.

## **Programme visant la sécurité des clients**

Le Programme des SSNA a changé le nom du Programme de surveillance des médicaments (PSM-SSNA) pour le Programme visant la sécurité des clients (PSC-SSNA). Le nouveau nom reflète mieux l'objectif du programme, qui est d'appuyer la sécurité des clients à qui l'on prescrit des médicaments associés à un risque de consommation problématique ou de dépendance, comme les opioïdes. Les clients sont inscrits au PSC-SSNA en fonction de leurs antécédents de demande de remboursement de médicaments sur ordonnance ou s'ils sont traités pour un trouble lié à l'utilisation d'opioïdes (par exemple, avec de la méthadone ou Suboxone). Les clients du PSC-SSNA doivent avoir le même prescripteur (ou la même clinique) pour les ordonnances d'opioïdes, de benzodiazépine, de stimulants et/ou de gabapentine.

## **Réduction de la limite de dose pour les benzodiazépines — Alberta**

Pour aider à assurer la sécurité des clients, le Programme des SSNA réduit davantage la limite de dose pour la couverture des benzodiazépines. Ce changement est mis en œuvre région par région et entrera en vigueur en Alberta le 11 février 2019.

Certains clients peuvent être dispensés de respecter ces doses limites. Les pharmaciens doivent appeler le [Centre des exceptions pour médicaments du Programme des SSNA](#) lorsque ces doses limites sont atteintes.

## **Mise à jour de la couverture des traitements d'abandon du tabagisme**

Les traitements d'abandon du tabagisme ont pour objectif d'aider les gens à cesser de fumer. Certaines personnes ont besoin de plus d'un timbre à la fois pour contrôler leurs envies et qu'elles peuvent combiner des timbres avec d'autres formes de thérapie de remplacement de la nicotine. Les clients du Programme des SSNA sont maintenant admissibles pendant une période de 12 mois à la couverture suivante :

- jusqu'à 36 boîtes de timbres (7 timbres par boîte);
- un traitement de 12 semaines au moyen de produits comme de la gomme à mâcher, des pastilles ou un inhalateur.

Si vous atteignez votre limite pour les produits d'abandon du tabac, mais que vous voulez essayer de cesser de fumer de nouveau, demandez à votre pharmacien d'appeler le [Centre des exceptions pour médicaments du Programme des SSNA](#) et vous pourriez avoir droit à plus de produits. Le Programme des SSNA couvrira ces produits en vente libre lorsqu'ils sont recommandés ou prescrits par un pharmacien, de sorte que vous n'avez pas besoin d'une ordonnance de médecin.

Le Programme couvre également Zyban et Champix, qui sont des médicaments sur ordonnance utilisés pour aider les gens à arrêter de fumer. Veuillez parler à votre fournisseur de soins de santé pour déterminer les produits et les traitements qui sont les mieux adaptés à votre situation.

## **Renseignements sur les prestations dentaires**

### **Nouvelle couverture du traitement au fluorure pour les adultes**

Le 5 décembre 2018, le Programme des SSNA a augmenté la couverture du traitement au fluorure pour inclure les clients de 17 ans et plus qui sont maintenant admissibles à un traitement au fluorure par période de 12 mois. Auparavant, la couverture du traitement au fluorure ne s'appliquait qu'aux clients de moins de 17 ans. Depuis ce changement, les clients de tous les âges sont admissibles au traitement au fluorure.

### **Modification de la politique sur la sédation dentaire**

Le Programme des SSNA a révisé sa Politique concernant la sédation dentaire et l'anesthésie générale et a supprimé l'exigence de prédétermination (PD) pour la sédation minimale (protoxyde d'azote et sédation orale). Ces services font maintenant parties de la Grille A (services sans exigence de prédétermination).

## **Équipement médical et fournitures médicales (EMFM)**

### **Personnel infirmier autorisé et prescription de certains articles d'équipement médical et de fournitures médicales**

Le Programme des SSNA acceptera désormais les ordonnances ou les recommandations écrites du personnel infirmier autorisé pour certains articles d'EMFM. Cela comprend les articles d'aide pour le bain et la toilette, d'aide à l'habillage, d'aide à l'alimentation, d'aide au transfert, d'aide à la marche, les fournitures d'incontinence, pour stomie et de cathéter, le matériel de soins des plaies et les prothèses mammaires. Une liste complète de ces articles se trouve dans les [Listes des prestations en équipement médical et fournitures médicales](#) sur le site Web du gouvernement du Canada à [canada.ca/ssna](http://canada.ca/ssna).

### **Ajouts aux listes des prestations d'EMFM**

Le 17 décembre 2018, le Programme des SSNA a ajouté de nouveaux articles aux listes des prestations d'EMFM. Ces articles n'étaient auparavant couverts qu'à titre exceptionnel et figurent maintenant sur les listes des prestations assorties de critères (approbation préalable requise). Parmi ces ajouts, notons :

- Bottes de décharge et botte de décharge pour diabétique
- Semelle intérieure faite sur mesure
- Orthèse pour pied bot
- Chaise d'aisance avec roues (pour achat)
- Dispositifs de préservation de l'oxygène (location)

Veillez consulter le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#), ainsi que les [Listes des prestations en équipement médical et fournitures médicales](#) sur le site Web du gouvernement du Canada à [canada.ca/ssna](http://canada.ca/ssna) pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques du Programme (y compris les exigences des prescripteurs et des fournisseurs), les prix et lignes directrices aux fins de remplacement de ces articles.

### **Changement du statut d'inscription des orthèses en vente libre pour les membres et le corps**

Une gamme d'orthèses en vente libre pour les membres et le corps (p. ex., attelles, appareils) sont maintenant offertes sans restriction. L'approbation préalable de la couverture n'est pas nécessaire si ces articles sont fournis conformément aux lignes directrices du Programme sur le prix et la quantité. Vous pouvez consulter la [Liste des orthèses pour les membres et le corps](#) sur le site Web du gouvernement du Canada à [canada.ca/ssna](http://canada.ca/ssna) pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Demandes de renseignements des clients du Programme des SSNA**

<b>Courriel</b>	<a href="mailto:NIHB-SSNA@hc-sc.gc.ca">NIHB-SSNA@hc-sc.gc.ca</a>
<b>Alberta</b>	1-780-495-3302 (bureau principal) 1-800-232-7301 Transport pour raison médicale : 1-800-514-7106
<b>Atlantique</b>	1-800-565-3294
<b>Colombie-Britannique</b>	Régie de la santé des Premières Nations (RSPN) 1-855-550-5454
<b>Manitoba</b>	1-800-665-8507 Transport pour raison médicale : 1-877-983-0911
<b>Territoires du Nord-Ouest/Nunavut</b>	1-888-332-9222
<b>Ontario</b>	1-800-640-0642

**Québec** 1-514-283-1575  
1-877-483-1575  
Counselling en santé mentale : 1-877-583-2965

**Saskatchewan** 1-866-885-3933

**Yukon** 1-866-362-6717

## **Services pharmaceutiques**

**Centre des exceptions pour médicaments — SSNA** 1-800-281-5027, poste 3

## **Services dentaires et d'orthodontie**

**Centre de prédétermination des soins dentaires — SSNA** 1-855-618-6291 (services dentaires)  
1-866-227-0943  
(services orthodontiques)